

24 FEV. 2023

Direction du développement et de l'équilibre des territoires

Service Coordination territoriale

Affaire suivie par : Claire PERRODEAU

Ligne Directe : 03.81.25.81.78

Monsieur Cédric BÔLE
Président de la Communauté de
Communes du Val de Morteau
Place de l'Hôtel de Ville
BP 53095
25503 MORTEAU CEDEX

Monsieur le Président,

Vous avez notifié au Département, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des Fins.

Ce projet de modification simplifiée vise à supprimer le Périmètre d'Attente du Projet d'Aménagement Global (PAPAG), qui n'a plus lieu d'être puisque les élus de la commune ont validé un projet d'aménagement d'une zone à vocation économique et commerciale sur les terrains de l'ancienne scierie Boucard.

Après examen du dossier, je tiens à vous informer que le dossier appelle de ma part les observations suivantes :

- **Au titre de la politique des routes et des infrastructures**

La suppression du PAPAG n'empêche pas un projet global sur le quartier en concertation avec les différents acteurs.

Pour des raisons de sécurité, aucun nouvel accès sur le carrefour ne sera autorisé.

Un travail de concertation avec le gestionnaire de la voie, la commune et le porteur de projet sera nécessaire pour assurer la sécurité des usagers au niveau du carrefour urbain entre les RD 437 et 461.

- **Au titre de la politique des équipements publics**

Le PLU des Fins a été approuvé le 13 mars 2019. Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, il est inscrit qu'« *une réflexion est actuellement menée sur l'opportunité d'étendre ou délocaliser le pôle scolaire actuel (notamment sur le site de l'ancienne scierie).* » La modification simplifiée du PLU pourrait expliquer la raison pour laquelle la piste de l'implantation de l'école sur le site de l'ancienne scierie n'a pas été retenue.

En conclusion, le Département exprime un avis favorable à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme des Fins en demandant de prendre en compte, néanmoins, les observations mentionnées ci-dessus.

Je vous saurai gré de bien vouloir me faire parvenir, au terme de la procédure, le dossier de modification simplifiée approuvé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

*Pour la Présidente du Département,
Le Directeur général des services,*

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line with a horizontal crossbar and a loop at the top, intersecting the vertical line.

Emmanuel FAIVRE